



L'Association Marocaine
des Enseignants de Français

CONCOURS DE LA NOUVELLE ÉDITION 2019



PARRAINÉ PAR



LEÏLA SLIMANI



FOUAD LAROUI



ABDELKHALEQ JAYED



ABDELLAH BAÏDA

À ENVOYER AVANT LE
15 MAI 2019



CONCOURS DE LA NOUVELLE ÉDITION 2019



Écrire une Nouvelle répondant à la situation proposée

Pour cette édition, c'est l'écrivain (et améfien) Abdellah BAIDA qui propose la situation suivante :

« Elle se retourna tout au long de la nuit sur son lit froid, impossible de retrouver le sommeil. Les trois objets devaient être impérativement déposés à l'endroit indiqué à la première heure le lendemain. »

RÈGLEMENT

Article 1 :

L'Association Marocaine des Enseignants de Français (AMEF) organise un concours de la nouvelle qui récompense des œuvres inédites de langue française.

Article 2 :

La situation proposée doit paraître dans la nouvelle. Le choix de la place et du mode de l'intégration de la citation (citée ou pas) sont laissés à l'initiative des auteurs.

Article 3 :

Ce concours s'adresse à tous les enseignants de français au Maroc adhérents de l'AMEF (primaire, secondaire et université). Les membres du comité de lecture, du jury et les organisateurs ne peuvent en aucun cas participer au concours.

Les lauréats des trois dernières éditions ne peuvent pas participer à cette édition 2019

La participation doit être accompagnée du numéro de la carte d'adhésion à l'AMEF pour l'année en cours (2019).

Article 4 :

La nouvelle, d'une longueur maximale de 10 pages, devra être saisie et envoyée par e-mail au plus tard le 15 Mai 2019 à Amine MARTAH :

amine_martah@yahoo.fr

Le candidat ne peut participer qu'avec une seule nouvelle.

Article 5 :

La remise du prix aura lieu en marge de l'Université d'été de l'AMEF (juillet 2019 à El Jadida). Le lauréat recevra un trophée, un chèque de 5000 dirhams et une prise en charge totale (déplacement, restauration, hébergement) pour sa participation à l'université d'été.

Article 6 :

Le prix de la nouvelle de l'Association Marocaine des Enseignants de Français est désormais parrainé par un jury permanent composé de grandes figures de la littérature marocaine d'expression française :

- Laila Slimani
- Abdelkhaleq Jayed
- Abdellah Baida
- Fouad Laroui

Ces écrivain(e)s ont bien voulu accompagner et soutenir les enseignants de français du Maroc dans leurs essais scripturaux ... Au nom de tous les enseignants de français, l'AMEF et son Bureau National les en remercie vivement.

Article 7 :

La désignation de la Nouvelle primée se fera comme suit :

Première étape : Un comité de lecture composé de membres du bureau national et de personnalités littéraires choisies par le Bureau National de l'AMEF désignera trois nouvelles finalistes.

Deuxième étape : La nouvelle primée est désignée par le jury permanent du prix dont les membres sont précisés à l'article 6

Article 8

Les décisions du jury sont sans appel. Le fait de participer au concours implique l'acceptation intégrale des clauses de ce règlement et la cession gratuite de l'exemplaire ainsi que les droits de reproduction et d'adaptation.